

UN RÉSEAU UNIQUE | DES MOBILITÉS MULTIPLES



**SERVICE DE LOCATION
LONGUE DURÉE DE VÉLOS
À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE
ET AIDE À L'ACQUISITION**



UN SERVICE PROPOSÉ PAR



LOUEZ VOTRE VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Cap Cotentin propose un service de **location de vélo à assistance électrique**, à destination des habitants de l'agglomération du Cotentin.

Vous pouvez dès à présent et sans engagement réserver un vélo à assistance électrique pour une durée déterminée de **3 mois, 6 mois ou 1 an maximum**.

VOUS POUVEZ LOUER VOTRE VÉLO

Sur le site capcotentin.fr ou directement sur la plateforme de réservation en ligne :
[Cap Cotentin > Vélo > Faire une demande de location vélo](#)



Par **téléphone**
au 06 61 95 58 90



Par **mail**
mobilite.vae@fil-et-terre.fr

Une fois votre réservation enregistrée, vous recevrez une confirmation. Un mail vous sera envoyé dès qu'un vélo à assistance électrique sera disponible.

Un rendez-vous sera fixé avec le futur locataire afin de signer le contrat de location.



Vous pouvez contacter
l'association Fil&Terre, gestionnaire
du service de location de vélo à
assistance électrique (VAE), pour
essayer le vélo avant de le louer :

- Par téléphone au 06 61 95 58 90, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h30
- Par mail : mobilite.vae@fil-et-terre.fr

Lors de ce rendez-vous, il vous sera demandé les justificatifs suivants :

- Une pièce d'identité en cours de validité (carte identité, passeport, permis de conduire)
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (loyer, bail, facture de téléphone, EDF, ou gaz)
- Une attestation de responsabilité civile
- Une attestation CAF de moins de 3 mois, dans le cas d'un quotient familial inférieur à 650€
- Une copie du Pass Mobilité Cap Cotentin, pour les abonnés commerciaux Cap Cotentin (hors scolaires)

Une prestation forfaitaire de 20€ est proposée pour la livraison ou la restitution du vélo à domicile sur tout le territoire de l'Agglomération du Cotentin.

Les prestations d'entretien préventives (réglages divers, câbles de freins...) et curatives (pannes...) sont prévues dans le cadre du contrat de location. Cependant, en cas d'usure anormale ou de dégradations constatées, la réparation de ces dernières vous sera facturée.

DURÉES DE LOCATION ET TARIFS

Vous pouvez louer votre vélo à assistance électrique pour **une durée minimale de 3 mois renouvelable dans la limite de 12 mois maximum**. En cas de reconduction d'une nouvelle période de location, seule la différence du prix de location vous sera facturée.

Le service de location de vélo à assistance électrique propose un tarif réduit en fonction du critère âge (18-26 ans) et du quotient familial, sur présentation d'un justificatif.

Les abonnés annuel du réseau commercial Cap Cotentin bénéficient d'une réduction pour la location de 12 mois.

Votre quotient familial figure sur les attestations de paiement éditées par votre CAF.

> Rendez-vous sur le site caf.fr, rubrique "Mon Compte", ou sur les bornes en libre-service dans les accueils de votre CAF.

SEUIL QF	TARIF APPLICABLE
QF > 650€	Plein tarif
QF < 650€	-50%

	PLEIN TARIF	TARIFS RÉDUITS QF < 650€ et 18-26 ans
3 MOIS	90€	45€
6 MOIS	150€	75€
12 MOIS	240€	120€
12 MOIS avec remise abonné annuel Cap Cotentin	200€	100€

Un dépôt de garantie de 750 € sera demandé à l'usager au moment du retrait du vélo. Modes de paiement : cartes bancaires, chèques et espèces.

AIDE À L'ACQUISITION

Une aide à l'acquisition est proposée par la Communauté d'agglomération du Cotentin aux personnes ayant un quotient familial égal ou inférieur à 750 € ainsi qu'à toute personne ayant bénéficié du service de location de vélo à assistance électrique.

- **Pour les personnes témoignant d'un quotient familial égal ou inférieur à 750€, le montant de cette aide s'élève à 40% du prix d'achat TTC du vélo à assistance électrique et est plafonné à 350€.**
- **Pour les personnes ayant bénéficié du service de location de vélo à assistance électrique, le montant de cette aide s'élève à 25% du prix d'achat TTC du vélo à assistance électrique et est plafonnée à 240 €.**

Cette aide à l'acquisition ne peut être attribuée qu'une seule fois pour chaque bénéficiaire.

Pour en bénéficier, les justificatifs suivants doivent être fournis et envoyés à l'adresse transports@lecotentin.fr :

- Votre copie de l'attestation du Quotient Familial égal ou inférieur à 750 € le cas échéant
- Votre formulaire de demande d'aide, complété et signé
- Votre facture acquittée (elle doit être présentée dans un délai de 12 mois maximum)
- Le certificat d'homologation du vélo
- Votre RIB
- Le certificat de location fourni par Fil&Terre (pour ceux qui ont bénéficié du service de location de vélo à assistance électrique)

Attention, il est nécessaire que tous les documents soient aux mêmes nom et adresse.



Les vélos à assistance électrique proposés par Cap Cotentin sont assemblés en France et présentent une autonomie de 60km en fonction du vent et du relief. Ils sont loués avec 2 antivols et équipés d'un porte-bagage, d'un panier fixe et d'une béquille centrale.

NOTRE GESTIONNAIRE DU SERVICE



Fil & Terre

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Fil & Terre est une structure associative d'Économie Sociale et Solidaire, créée en 1995 dans le Cotentin.

UN RÉSEAU UNIQUE | DES MOBILITÉS MULTIPLES

PÉDALEZ
EN TOUTE
LIBERTÉ



Louez votre **vélo à assistance électrique** pendant **3 mois**,
6 mois ou **1 an**

SUR LE SITE ET L'APPLICATION

 **Cap Cotentin** 



Organisez
vos déplacements

 **en 1 clic** 

**LOCATION DE VÉLOS
À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE**

Sur capcotentin.fr, rubrique "Vélo" >
"Louer son vélo à assistance électrique"

Tél. : 06 61 95 58 90

Mail : mobilite.vae@fil-et-terre.fr

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h30

AIDE À L'ACQUISITION

Tél. : 02 50 79 16 52

Mail : transports@lecotentin.fr

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30
et de 13h30 à 17h30

